



HISTOIRE GEO EMC · 3E

✓ EXIGIBLE AU BREVET

PRIORITÉ P1

Les règles du jeu démocratique

Constitution de 1958, séparation des pouvoirs et laïcité

🎯 À LA FIN DE CETTE FICHE, TU SAURAS...

- ✓ Expliquer les mots de l'article 1er de la Constitution : une République indivisible, laïque, démocratique et sociale
- ✓ Distinguer les trois pouvoirs (faire la loi, l'appliquer, juger) et expliquer pourquoi ils sont séparés
- ✓ Raconter la construction du suffrage universel et de la laïcité avec des dates précises

TON PARCOURS DE RÉVISION — coche chaque partie une fois révisée !

- | | |
|--|---|
| ☐ 1 · Les mots à connaître | ☐ 9 · Tips pour t'en souvenir |
| ☐ 2 · Les idées clés | ☐ 10 · La carte mentale |
| ☐ 3 · Les repères | ☐ 11 · Trouve l'erreur |
| ☐ 4 · Les acteurs à connaître | ☐ 12 · Exercices type Brevet |
| ☐ 5 · Méthode A | ☐ 13 · QCM chrono (5 min) |
| ☐ 6 · Méthode B | ☐ 14 · Ta carte « 30 secondes » |
| ☐ 7 · Exemple type Brevet | ☐ ✕ Corrections (pour les parents) |
| ☐ 8 · Les pièges à éviter | |

👤 LE COIN DES PARENTS — pas besoin de connaître le cours, tout est justifié.

1. Ce chapitre pose le socle civique du programme : qui fait la loi, qui l'applique, qui juge, et pourquoi ces rôles sont séparés. Les journaux télévisés en donnent des exemples tous les jours : commentez-les ensemble.
2. Demandez-lui d'expliquer les quatre mots de l'article 1er (indivisible, laïque, démocratique, sociale) avec ses propres mots : c'est une question type du Brevet.
3. Corrigez le QCM ensemble avec les pages détachables. Moins de 8/10 : refaire la fiche dans 3 jours.

1

Les mots à connaître *surligne ceux que tu confonds !*

Démocratie — un régime politique où le pouvoir appartient aux citoyens : ils choisissent leurs représentants lors d'élections libres, plusieurs partis et opinions coexistent, et les libertés sont garanties.

République — un régime où le pouvoir s'exerce au nom de tous, par des représentants élus pour un temps limité, selon des lois communes — il ne se transmet jamais par héritage.

Constitution — le texte le plus important d'un État : il organise les pouvoirs et garantit les droits. En France, c'est la Constitution de 1958, qui fonde la Ve République.

Séparation des pouvoirs — le principe selon lequel les trois pouvoirs ne doivent pas être dans les mêmes mains : c'est la protection contre l'arbitraire. Les trois pouvoirs sont le législatif (faire la loi : le Parlement), l'exécutif (diriger le pays et appliquer la loi : le président et le Gouvernement) et le judiciaire (juger : les juges, indépendants).

Suffrage universel — le droit de vote accordé à tous les citoyens majeurs, sans condition de richesse, de diplôme ou de sexe.

Laïcité — le principe selon lequel l'État est neutre en matière de religion : chacun est libre de croire ou de ne pas croire, aucune religion n'est officielle, et la loi est la même pour tous.

Référendum — un vote par lequel les citoyens répondent directement « oui » ou « non » à une question, sans passer par leurs représentants.

État de droit — un État où tout le monde est soumis au droit, y compris ceux qui gouvernent : personne n'est au-dessus de la loi.

Pluralisme — l'existence de plusieurs partis, opinions et médias différents : une condition indispensable pour que le choix des électeurs soit réel.

Conseil constitutionnel — l'institution chargée de vérifier que les lois votées respectent la Constitution : une loi contraire aux règles du jeu est censurée, c'est-à-dire annulée.

2

Les idées clés *chacun avec son exemple*

- 1 **L'article 1er de la Constitution définit la France : « une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ».**

exemple → indivisible : la même loi partout ; laïque : neutralité religieuse de l'État ; démocratique : le pouvoir vient des citoyens ; sociale : la solidarité est un devoir de la République.

- 2 **La démocratie repose sur des règles du jeu précises : élections libres, pluralisme, libertés garanties.**

exemple → plusieurs candidats et partis s'affrontent à chaque élection, et les médias peuvent critiquer librement le pouvoir en place.

- 3 **La Constitution de 1958 organise la Ve République : elle dit qui fait quoi, et comment.**

exemple → elle a été adoptée directement par les citoyens, lors d'un référendum, en 1958.

- 4 **La séparation des pouvoirs protège contre l'arbitraire : faire la loi, l'appliquer et juger sont trois missions confiées à des institutions différentes.**

exemple → un ministre ne peut pas condamner quelqu'un à une peine : seul un juge, indépendant, le peut.

5 Le suffrage universel s'est construit par étapes, il n'a rien d'évident.

exemple → 1848 : tous les hommes majeurs ; 1944 : les femmes ; 1962 : l'élection du président au suffrage universel direct.

6 La laïcité, fondée sur la loi de 1905, garantit la liberté de conscience : elle protège toutes les convictions, religieuses ou non.

exemple → l'État ne salarie aucun culte et n'impose aucune croyance ; chacun pratique ou ne pratique pas, en respectant les lois communes.

7 Ces règles sont protégées : on ne change pas la Constitution comme une loi ordinaire, et le Conseil constitutionnel surveille le respect des règles.

exemple → une révision de la Constitution exige un référendum ou un vote solennel des députés et des sénateurs réunis ensemble à Versailles.

3 Les repères — à connaître par cœur

- 1 1789** — la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen proclame l'égalité devant la loi et pose le principe de la séparation des pouvoirs : une société sans elle « n'a point de Constitution ».
- 2 1848** — instauration du suffrage universel masculin : tous les hommes majeurs votent, quelle que soit leur fortune.
- 3 1905** — loi de séparation des Églises et de l'État : la République garantit la liberté de conscience et ne reconnaît aucun culte officiel — le fondement de la laïcité.
- 4 1944** — les femmes obtiennent le droit de vote et d'éligibilité : le suffrage devient réellement universel.
- 5 1958** — les Français adoptent par référendum la Constitution de la Ve République, toujours en vigueur aujourd'hui.
- 6 1962** — par référendum, les Français décident que le président de la République sera élu au suffrage universel direct.

4 Les acteurs à connaître

- 1 Les citoyens** — ils détiennent le pouvoir : ils élisent leurs représentants, votent aux référendums et contrôlent l'action des gouvernants par le débat public
- 2 Le Parlement (Assemblée nationale et Sénat)** — il exerce le pouvoir législatif : il discute et vote les lois, et contrôle le Gouvernement
- 3 Le président de la République et le Gouvernement** — ils exercent le pouvoir exécutif : diriger le pays et faire appliquer les lois votées
- 4 Les juges** — ils exercent le pouvoir judiciaire : trancher les conflits et punir les infractions, en toute indépendance vis-à-vis des deux autres pouvoirs
- 5 Le Conseil constitutionnel** — il vérifie que les lois votées respectent la Constitution : c'est le gardien des règles du jeu

5 Méthode A — Rattacher une situation au bon principe en 3 étapes

Exemple suivi : *l'exemple suivi : « un tribunal annule une décision d'un maire ».*

Étape 1 DÉCRIS la situation avec précision : qui agit, sur quoi, contre qui ? Ici : un juge contrôle un élu local.

Étape 2 IDENTIFIE le principe en jeu parmi ceux du chapitre : séparation des pouvoirs ? laïcité ? suffrage universel ? État de droit ? Ici : l'État de droit et l'indépendance des juges — même un élu est soumis au droit.

Étape 3 JUSTIFIE avec un texte ou une date : la Déclaration de 1789 pose la séparation des pouvoirs ; la Constitution de 1958 organise les institutions actuelles.

6 Méthode B — Analyser un document : l'article 1er de la Constitution

Exemple suivi : *ce document : un court texte juridique commençant par « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion... ».*

Étape 1 DÉCRIS d'abord ce que tu vois : un texte court, numéroté « article 1er », au vocabulaire solennel — chaque mot a été pesé.

Étape 2 NATURE et DATE : un extrait de la Constitution de 1958, le texte suprême de la Ve République.

Étape 3 EXPLIQUE chaque mot-clé : indivisible (même loi partout), laïque (neutralité religieuse), démocratique (pouvoir des citoyens), sociale (solidarité).

Étape 4 PORTÉE : cet article sert de référence pour juger toutes les autres lois — c'est la carte d'identité de la République.

7 Exemple type Brevet — rédigé pas à pas

Question développée (DNB, EMC) : « En vous appuyant sur des exemples précis, montrez que la démocratie française repose sur des règles qui protègent les citoyens. »

Étape 1 — Introduction : citer l'article 1er de la Constitution de 1958 (« République indivisible, laïque, démocratique et sociale ») et annoncer trois règles protectrices.

Étape 2 — Paragraphe 1 — LE POUVOIR VIENT DES CITOYENS : suffrage universel construit par étapes (1848 les hommes, 1944 les femmes, 1962 l'élection directe du président) ; élections libres et pluralisme.

Étape 3 — Paragraphe 2 — LES POUVOIRS SONT SÉPARÉS : faire la loi (Parlement), l'appliquer (président et Gouvernement), juger (juges indépendants) ; principe posé dès 1789 — cette séparation empêche la concentration du pouvoir en une seule main.

Étape 4 — Paragraphe 3 — L'ÉTAT EST NEUTRE ET SOUMIS AU DROIT : la laïcité (loi de 1905) protège la liberté de conscience de chacun. Le Conseil constitutionnel vérifie que les lois respectent la Constitution : personne n'est au-dessus des règles.

Étape 5 — Conclusion : ces règles forment un tout — retirer l'une d'elles (élections libres, séparation des pouvoirs, laïcité) fragilise toutes les autres.

Conclusion : Plan attendu : le pouvoir des citoyens → la séparation des pouvoirs → la neutralité et l'État de droit. Chaque paragraphe doit contenir au moins une date ou un texte précis (1789, 1848, 1905, 1944, 1958, 1962).

8 Les pièges à éviter *les erreurs classiques en contrôle...*

X Confondre république et démocratie : une république peut ne pas être démocratique si les élections n'y sont pas libres ; en France, les deux vont ensemble, mais les deux mots ne sont pas synonymes.

X Croire que la laïcité interdit de croire ou vise une religion en particulier : elle garantit au contraire la liberté de conscience de tous, croyants et non-croyants.

X Attribuer la loi au président : c'est le Parlement qui vote la loi ; le président et le Gouvernement la font appliquer.

X Croire que le suffrage universel a toujours existé : les femmes ne votent que depuis 1944.

9 Tips — pour t'en souvenir

L'article 1er en 4 mots-gestes : INDIVISIBLE (une seule loi), LAÏQUE (État neutre), DÉMOCRATIQUE (le peuple décide), SOCIALE (solidarité).

Les 3 pouvoirs en un geste : ÉCRIRE la loi (Parlement), AGIR (président et Gouvernement), TRANCHER (juges) — trois verbes, trois mains.

La frise du suffrage en 3 dates : 1848 les hommes, 1944 les femmes, 1962 le président élu directement.

Laïcité = LIBERTÉ + NEUTRALITÉ : liberté de conscience pour chacun, neutralité pour l'État — jamais l'un sans l'autre.

10 La carte mentale *dessiner, c'est mémoriser !*

Dessine un triangle : à chaque sommet, un pouvoir — LÉGISLATIF (Parlement, un livre « LOI »), EXÉCUTIF (président et Gouvernement, une main qui agit), JUDICIAIRE (juge, une balance). Trace des doubles flèches entre les sommets étiquetées « contrôle » et écris au centre « CONSTITUTION 1958 ». En dessous, une frise : 1789 – 1848 – 1905 – 1944 – 1958 – 1962, chacune avec son événement en trois mots.



ta carte mentale, de mémoire...

11 À toi de jouer — trouve l'erreur

Nassim écrit : « En France, le président fait les lois et peut punir lui-même les juges qui refusent de les appliquer. »

→ cherche l'erreur avant de lire la réponse !

L'erreur : Double erreur : c'est le Parlement (Assemblée nationale et Sénat) qui vote la loi, pas le président ; et les juges sont indépendants — aucun membre du pouvoir exécutif ne peut les punir pour leurs décisions. C'est exactement ce que la séparation des pouvoirs interdit. Nassim concentre tous les pouvoirs dans les mains d'une seule personne : c'est la définition de l'arbitraire, ce que la Déclaration de 1789 et la Constitution de 1958 empêchent. Chaque pouvoir a sa mission : le Parlement fait la loi (législatif), le président et le Gouvernement l'appliquent (exécutif), les juges tranchent (judiciaire). Réflexe : devant une affirmation sur les institutions, demande-toi « qui a le droit de faire quoi ? » et vérifie que les trois missions restent dans trois mains différentes.

12 Exercices type Brevet *corrections en fin de fiche ✂*

Exercice 1. Classe chacune de ces six situations sous le bon principe (séparation des pouvoirs, laïcité, suffrage universel, État de droit). a) Un tribunal condamne un ancien ministre. b) Une élève croyante et un élève athée suivent le même cours. c) Tous les citoyens majeurs élisent les députés. d) Le Parlement rejette un projet du Gouvernement. e) Le Conseil constitutionnel censure une loi. f) Un maire ne peut pas financer un lieu de culte avec le budget municipal.

Exercice 2. Rédige un paragraphe de 8 à 10 lignes répondant à : « Pourquoi la séparation des pouvoirs protège-t-elle les citoyens ? » en utilisant obligatoirement : Constitution, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, juges.

Une seule bonne réponse par question, sans calculatrice — entraînement épreuve d'automatismes du Brevet 2026.

1. La Constitution de 1958 fonde :

- ☐ A la IIIe République
- ☐ B la Ve République
- ☐ C l'Union européenne

2. Qui vote la loi en France ?

- ☐ A le Parlement
- ☐ B le président de la République seul
- ☐ C les juges

3. La séparation des pouvoirs signifie que :

- ☐ A faire la loi, l'appliquer et juger relèvent d'institutions différentes
- ☐ B le président détient tous les pouvoirs
- ☐ C les juges votent les lois

4. La loi de 1905 organise :

- ☐ A le droit de vote des femmes
- ☐ B l'élection du président au suffrage universel direct
- ☐ C la séparation des Églises et de l'État

5. Les femmes ont obtenu le droit de vote en :

- ☐ A 1944
- ☐ B 1848
- ☐ C 1962

6. Depuis 1962, le président de la République est élu :

- ☐ A par le Parlement
- ☐ B au suffrage universel direct
- ☐ C par le Conseil constitutionnel

7. La laïcité garantit :

- ☐ A l'interdiction de toutes les religions
- ☐ B une religion officielle pour l'État
- ☐ C la liberté de croire ou de ne pas croire, avec un État neutre

8. Le Conseil constitutionnel :

- ☐ A vote la loi
- ☐ B vérifie que les lois respectent la Constitution
- ☐ C dirige le Gouvernement

9. Un référendum est :

- ☐ A un vote direct des citoyens sur une question
- ☐ B l'élection des députés
- ☐ C une décision de justice

10. L'année 1848 correspond :

- ☐ A au droit de vote des femmes
- ☐ B au suffrage universel masculin
- ☐ C à la loi de séparation des Églises et de l'État

**14**

En 30 secondes — ta carte de dernière révision

découpe-la et garde-la dans ta trousse — révision de veille de contrôle !

- La Constitution de 1958 fonde la Ve République : « indivisible, laïque, démocratique et sociale » (article 1er).
- Trois pouvoirs séparés : le Parlement fait la loi, le président et le Gouvernement l'appliquent, les juges jugent — protection contre l'arbitraire posée dès 1789.
- Le suffrage universel s'est conquis par étapes (1848, 1944, 1962) ; la laïcité (loi de 1905) garantit la liberté de conscience avec un État neutre.

PLAN DE RÉVISION ESPACÉE — relis la carte et refais le QCM : ☐ J+1 ☐ J+3 ☐ J+7 ☐ J+14



QCM en ligne

VA PLUS LOIN — TESTE-TOI SUR CETTE NOTION

📱 Scanne le QR code (ou clique dessus) : le QCM chronométré de cette notion, note immédiate, chaque erreur expliquée. Gratuit, sans inscription.

🎯 Pour t'entraîner — QCM en nombre, évaluations, explications détaillées, analyse de tes points faibles — l'abonnement Réussito (sans engagement) : via le QR code ou sur reussito.fr/abo

📖 Débloque toutes les fiches de 3e : via le QR code ou sur reussito.fr/3e



L'élève travaille sans les solutions sous les yeux ; vous corrigez ensemble avec ces pages. Chaque réponse est justifiée : pas besoin de connaître le cours.

Correction des exercices

Exercice 1. Classement attendu : a) État de droit (personne n'est au-dessus de la loi, même un ancien ministre) et indépendance de la justice. b) Laïcité (l'école publique accueille toutes les convictions). c) Suffrage universel. d) Séparation des pouvoirs (le législatif contrôle l'exécutif). e) État de droit (même la loi votée doit respecter la Constitution). f) Laïcité (la République ne finance aucun culte, loi de 1905). Plusieurs situations peuvent relever de deux principes : l'important est de JUSTIFIER ton choix.

Exercice 2. Paragraphe attendu : si celui qui fait la loi pouvait aussi juger, il écrirait des règles à son avantage et punirait ses opposants. C'est pourquoi la Constitution confie le pouvoir législatif au Parlement, le pouvoir exécutif au président et au Gouvernement, et la justice à des juges indépendants. Chacun limite les autres : le Parlement contrôle le Gouvernement, les juges s'imposent à tous. Les quatre mots imposés doivent être utilisés ET expliqués — citer « Constitution » sans dire ce que c'est ne rapporte rien.

Réponses du QCM — expliquées une par une

- 1 → B** Adoptée par référendum, elle organise nos institutions actuelles. *Piège : Confusion entre les Républiques successives, ou entre les textes fondateurs français et européens : l'élève retient « 1958 = un texte important » sans savoir lequel.*
- 2 → A** Assemblée nationale et Sénat discutent et votent la loi : c'est le pouvoir législatif. *Piège : L'erreur de Nassim (tout attribuer au président, car c'est le plus visible dans les médias) ; « les juges » confond faire la loi et l'appliquer aux cas concrets.*
- 3 → A** Trois missions, trois mains différentes : c'est la protection contre l'arbitraire. *Piège : Le contresens exact (concentration au lieu de séparation) et le mélange des rôles (les juges appliquent la loi aux affaires, ils ne la votent pas).*
- 4 → C** C'est le texte fondateur de la laïcité : liberté de conscience, aucun culte officiel. *Piège : Association date-événement erronée : 1944 = vote des femmes, 1962 = élection directe du président. L'erreur type est de redistribuer les dates du chapitre au hasard.*
- 5 → A** Presque un siècle après les hommes (1848). *Piège : 1848 = suffrage universel MASCULIN (l'élève oublie que les femmes en étaient exclues) ; 1962 = l'élection directe du président, autre repère du chapitre.*
- 6 → B** Les Français l'ont décidé par référendum : tous les électeurs votent directement. *Piège : « Par le Parlement » correspond à des pratiques de Républiques antérieures (confusion d'époque) ; le Conseil constitutionnel contrôle les élections, il n'élit personne (confusion de rôle).*
- 7 → C** L'État ne reconnaît, ne salarie ni ne combat aucun culte : il protège la liberté de conscience de chacun. *Piège : Les deux contresens symétriques sur la laïcité : la croire ANTireligieuse (interdiction) ou la confondre avec son contraire exact (une religion d'État).*
- 8 → B** C'est le gardien des règles du jeu : une loi contraire à la Constitution est censurée. *Piège : Confusions de rôle avec le Parlement (qui vote) et avec l'exécutif (qui gouverne) : l'élève connaît le nom de l'institution sans sa mission.*

9 → A

Oui ou non à une question posée : c'est ainsi que la Constitution a été adoptée en 1958. *Piège : Confondre démocratie DIRECTE (référendum) et démocratie REPRÉSENTATIVE (élection de représentants) ; « décision de justice » confond votation et jugement.*

10 → B

Tous les hommes majeurs votent, sans condition de fortune ; les femmes attendront 1944. *Piège : Redistribution erronée des repères du chapitre : 1944 (femmes) et 1905 (laïcité) sont les deux confusions les plus fréquentes sur cette frise.*